

Conseil municipal du 20 février 2018

**Délibération 2.1 : Agenda 21**

**Nos remarques.**

Intervention de Marie-Dominique  
JOURDON et Henri SAMOYEAU  
(groupe Bien Vivre Ensemble à S. Luce)

Après vous avoir interpellé à plusieurs reprises sur l'Agenda 21 lors des précédents conseils municipaux, nous sommes heureux de le voir programmé en ouverture ou presque de ce conseil.

Si quelques dossiers ont pu avancer, il y en a beaucoup d'autres qui n'ont pas bougé, voire régressé.

Regardons cela de plus près et interrogeons-nous :

**action 4 :** Vous avez supprimé toute concertation sur votre politique de mobilité : le groupe déplacements a été supprimé : pas de comptes à rendre, pas de bilan à faire ! (par exemple sur l'impact de la suppression des sens uniques dans les centre-ville de Sainte-Luce et Thouaré sur le service assuré par la ligne C7).

**action 5 :** des régressions importantes dans le cadre du Plan Communal de Déplacements Doux (PCDD) même si Nantes Métropole a fini par faire l'aménagement de la route des Sables ? Pourquoi un aménagement au rabais de la rue de la jeune Vigne ? Vous avez condamnée la continuité de la piste cyclable de la rue de la Cadoire vers la rue de la Haute Nobilière par la délivrance d'un permis de construire sur le parking du magasin Carrefour Contact, contre l'avis du CDL ?

**action 7 :** Il était prévu dans le cadre du PAVE (Plan d'Aménagement des Voiries et des Espaces publics), en accord avec Nantes Métropole, après concertation avec la commission extra-municipale handicap, de réserver l'allée Ouest du mail de l'Europe aux déplacements doux et aux personnes en situation de handicap et de réaliser une liaison aménagée avec l'allée Eudes de Frémont ?

**action 8 :** Quid de l'obligation pour les commerçants d'éteindre leurs vitrines la nuit et se mettre ainsi en conformité avec l'arrêté du 01<sup>er</sup> juillet 2013 ?

**action 9 :** Quelles initiatives culturelles envisagées pour travailler à l'accueil et à l'intégration des personnes d'origine étrangère. Comme des soirées d'échange, avec des témoignages de Lucéens originaires d'autres pays ?

**action 12 :** il reste à doter l'épicerie d'une chambre froide (2300 euros en occasion) ça éviterait de jeter des denrées alimentaire l'été.

**action 15 :** Quel bilan de cette action considérée comme faite ? Où en est la démarche « zéro phyto » y compris pour les stades ?

**action 16 :** Où en est l'engagement : un arbre arraché, un arbre replanté? bilan précis sur 3 dernières années. Nous avons sollicité la mairie à plusieurs reprises pour obtenir la sauvegarde du petit bois de la Haute Madeleine. Y a-t-il un engagement fort de la SELA pour le maintien de cet espace boisé ?

Et le Bois du Chassay : Un seul constat "Le bois semble abandonné de tout projet et de tout entretien". Faire de ce bois un refuge oiseaux (en lien avec la Ligue de Protection des

Oiseaux). Cela a été abandonné, de la même façon que la concertation avec des représentants des riverains de ce bois (habitants des lotissements et des immeubles).

Attention ! Ce bois est fragile, parce que soumis à une forte pression urbaine, comme l'a souligné l'Office national des Forêts. Si vous continuez à ne rien faire, il risque de dépérir.

**action 17** : entreprendre une démarche écologique pour valoriser les bords de Loire.

Quels en sont les caractéristiques? Respect de la nature. Pas d'aménagements lourds style "parc de loisirs" ? Monsieur le maire vous avez évoqué un parc lors de la réunion publique sur l'aménagement de la rue du Plessis-Maillard ?

C'est surtout des prairies humides dont il faut protéger la biodiversité. Au-delà de l'aménagement touristique, où en sont les accords avec les propriétaires des nombreuses parcelles de prairies humides et les deux agriculteurs pour l'entretien de ces zones sensibles qui doivent être protégées.

Que devient ce travail avec le service environnement de Nantes Métropole et avec le COREIA (Conservatoire régional des rives de la Loire), et qui a été suivi par un groupe de travail composé de représentants de Clémentine, la LPO, les Pieds Rieurs et les services municipaux.

**action 21** : poursuivre une démarche globale de développement durable dans la restauration scolaire. Quelle est la part actuelle d'aliments locaux et bio? Quelle prévision d'augmentation? Proposer la mise en place de la collecte des restes alimentaires fermentescibles en vue d'un compostage. L'association qui collecte les déchets verts sur le marché pourrait intervenir également auprès des élèves : incitation au tri des restes biodégradables, initiation au compostage, voire mise en place composteur auprès des cantines.

**action 23** : incitation à la réduction des déchets ménagers via l'usage du composteur. Relance d'une opération 100 composteurs à prix réduit et campagne de sensibilisation

**action 29 ???** Concernant les antennes des opérateurs de téléphonie mobile. Alors que Sainte-Luce a été à la pointe, dans la métropole, sur la concertation entre opérateurs de téléphonie mobile et habitants, vous avez cessé de convoquer cette commission, bien que des antennes nouvelles ont été installées et que des mesures de rayonnement ont (peut-être) été faites.

**Conclusion** : Beaucoup de questions auxquelles il convient d'apporter des réponses. Si aujourd'hui, vous voulez réellement relancer l'Agenda 21, on ne peut pas y être hostile. Mais à condition que cela ne reste pas une déclaration d'intention sans suite. Et pour cela, nous réclamons la création d'un Conseil participatif du développement durable comprenant des représentants d'associations, des citoyens volontaires, avec, bien sûr, des élu.e.s et des techniciens municipaux.

---